

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2018

IMMIGRATION ET DROIT D'ASILE - (N° 714)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL290

présenté par
Mme Fajgeles, rapporteure

ARTICLE 12

Au début de l'alinéa 6, supprimer les mots :

« Lorsqu'il statue selon cette procédure, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Simplification rédactionnelle.